



REGLEMENT SPORTIF de la FFC

v.1.0

1. Licences et affiliations

a. Licences (joueur)

La participation aux tournois organisés sous l'égide de la FFC est soumise à l'acquisition d'une licence, selon les dispositions suivantes :

- L'acquisition d'une licence annuelle de Carrom (loisirs ou compétition) nécessite l'adhésion préalable à un club affilié à la FFC. Le montant de l'adhésion annuelle à ce club est laissé au libre choix du club.
- un joueur ayant déjà participé à au moins 1 tournoi par le passé, doit s'acquitter a minima de la « licence loisirs » ; celle-ci lui permet de participer à 2 tournois dans la saison, qu'il soit de pôle ou national
- un joueur désirant participer à plus de 2 tournois dans la même saison devra s'acquitter de la « licence compétition ». Celle-ci lui permet d'obtenir un classement national en fonction de ses performances aux tournois et, potentiellement, de pouvoir participer aux masters, en vue d'être sélectionné en équipe de France de Carrom pour les compétitions internationales. Un joueur ayant déjà la licence loisirs pourra passer, à tout moment de la saison sportive, sur la licence compétition en s'acquittant de la différence de tarif entre ces deux licences.
- Le montant des licences loisirs et compétition est fixé chaque année en AG.

Exceptions :

- un nouveau joueur, n'ayant jamais participé à un tournoi de carrom, est dispensé de licence pour son 1^{er} tournoi, celui-ci étant considéré comme un « tournoi découverte »
- un joueur de nationalité étrangère résidant à l'étranger mais bien licencié dans son pays d'origine (vérification à effectuer à l'inscription d'un tournoi) pourra sur autorisation exceptionnelle délivrée par le CA de la FFC participer à un tournoi sans s'acquitter de la licence française. Ce joueur sera pris en compte dans le classement du dit tournoi, mais ne sera pas présent dans le classement général national.

b. Affiliations (club)

Chaque club organisateur d'un tournoi comptant pour le Classement National doit être affilié à la FFC.

Pour cela il doit s'acquitter auprès de la FFC d'une cotisation annuelle dont le montant est définie en AG. Pour sa première année d'adhésion, le club bénéficie d'une exonération de cotisation.

c. Validité

Les licences (loisir et compétition) et les affiliations club sont valables pour une saison sportive, du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

2. Championnat de France et Classement National (CN)

a. Contexte

Le Championnat de France se déroule sur une saison sportive du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Il est composé de Tournois de Pôle (TP), du Tournoi National (TN) et des Masters.

Est classé au niveau national chaque joueur :

- adhérent à un club affilié à la FFC, lui-même à jour de sa cotisation pour la saison en cours
- à jour de sa licence compétition ou loisirs pour la saison en cours
- reconnu par la FFC comme étant éligible au Classement National aux conditions suivantes :
 - a) le joueur dispose de la nationalité française (carte d'identité ou passeport faisant foi)
 - b) le joueur ne dispose pas de la nationalité française mais est titulaire d'une carte de résident d'au moins 2 ans

Rappel : un joueur de nationalité étrangère résidant à l'étranger et ayant reçu l'acceptation de participer à un tournoi ne peut prétendre être classé.

b. Établissement du classement

Le Classement National est établi en classant par ordre croissant les joueurs selon leur nombre total de points dans une saison en additionnant pour chaque joueur:

- les points acquis sur les TP auxquels a participé le joueur, limité aux 3 meilleurs résultats
- les points acquis au TN multipliés par un coefficient de 1,5. Exceptionnellement, si le TN ne peut avoir lieu, ces points ne sont pas comptabilisés.
- le cas échéant, pour les joueurs ayant obtenu le droit d'y participer, les points acquis aux Masters. Exceptionnellement, si les masters ne peuvent avoir lieu, ces points ne sont pas comptabilisés.

3. Tournoi de Pôle (TP)

a. Prérequis

Les TP sont organisés par les clubs affiliés (à jour de leur cotisation) à la FFC pour la saison en cours.

Un club ne peut organiser qu'un seul TP par saison sportive.

Les clubs souhaitant organiser un TP proposent une date au CA (Conseil d'Administration) de la FFC, laquelle sera soumise à validation. Cette demande doit être formulée :

- Pour les clubs affiliés à la FFC en début de saison :
 - avant le 31 août, pour les tournois ayant lieu entre le 1er septembre et le 31 décembre
 - avant le 31 octobre, pour les tournois ayant lieu entre le 1er janvier et 31 août.
- Pour les clubs s'affiliant en cours de saison
 - Le plus rapidement possible et à minima 1 mois avant la date du tournoi.

Dès accord de la majorité des membres du CA, le TP est validé et annoncé sur le site de la FFC. Un TP non validé ne peut compter pour le classement national.

b. Organisation

Les TP sont organisés selon les modalités suivantes :

- Application du System Swiss géré avec le logiciel SoL (ex Scarry) avec les paramètres décrits en [Annexe 1](#)
- Application des règles du jeu de Carrom selon le Règlement Officiel de Carrom 2018

Le nombre de rounds est à l'appréciation de l'organisateur et doit être annoncé avant le début du tournoi. Il doit cependant être au minimum de :

- 6 rounds jusqu'à 20 joueurs inclus
 - 7 rounds entre 21 et 40 joueurs inclus
 - 8 rounds au-delà
- La durée d'un round est à l'appréciation de l'organisateur et doit être annoncée avant le début du tournoi. Cette durée devrait être comprise entre 40 et 50 min (temps réglementaire), plus un temps additionnel de 5 à 7 minutes pour terminer le board en cours. La durée recommandée est un temps réglementaire de 45 minutes, plus 5 minutes de temps additionnel.
 - Dans le temps réglementaire, lorsqu'un board se termine, si aucun des adversaires n'a atteint au moins 25 points, ni s'il s'agit du 8^e board qui vient d'être joué, alors un nouveau board doit être joué.
 - Si un board est en cours à la fin du temps réglementaire, la partie continue sur le temps additionnel.
 - Si un board se termine lors du temps additionnel, la partie est finie.
 - À l'issue du temps additionnel, la partie s'arrête. Le board en cours et non terminé n'est pas comptabilisé dans le décompte des points du match.
 - Il appartient à chaque joueur de vérifier les résultats affichés à l'issue de chaque round, et d'avertir l'organisateur aussitôt que possible pour lui permettre de corriger, si nécessaire, d'éventuelles erreurs. Aucune contestation ne pourra être prise en compte si un nouveau round a débuté.

c. Participants

Il appartient à chaque club organisateur de vérifier la validité de la licence de chaque participant à son tournoi.

La liste des licenciés est disponible sur le site de la FFC. Elle est régulièrement mise à jour.

Un tournoi incluant des joueurs n'étant pas en conformité avec le chapitre 1 ne sera pas comptabilisé pour le classement national.

d. Valeur d'un TP

La valeur d'un tournoi est calculée de la manière suivante :

- Une base de 3000 points pour un tournoi de 20 participants
- +10 pts par participant supplémentaire, -10 pts par participant en moins, licencié ou pas
- 25 pts supplémentaires par tête de série participant au tournoi

En tenant compte du classement final de la saison précédente, les têtes de série sont définies comme suit :

- les 10 meilleurs joueurs du pôle Nord
- les 10 meilleurs joueurs du pôle Sud

Les régions appartenant aux pôles Nord et Sud sont précisées en [Annexe 3](#).

e. Attribution des points aux participants

Une fois la valeur d'un tournoi calculée, les participants se voient attribuer les points comme suit selon son classement au tournoi :

- Le vainqueur du tournoi acquiert un nombre de points égal à la valeur du tournoi
- Chaque autre joueur acquiert un nombre de points égal aux points acquis par le joueur qui le précède au classement diminué d'un écart défini comme suit :
 - Du 1er au 4^e : 80 pts
 - Du 4^e au 16^e : 50 pts
 - Du 16^e au 30^e : 30 pts
 - Du 30^e au 50^e : 20pts
 - Du 50^e au 100^e : 10pts
 - Du 100^e au 200^e : 5 pts
 - Au-delà du 200^e : 0 pt

Un exemple est fourni en [Annexe 2](#).

4. Tournoi National (TN)

a. Prérequis

Le TN se déroule en alternance, une année dans le nord, la suivante dans le sud, et ainsi de suite. Si un pôle ne peut organiser le TN, l'autre pôle l'organise à sa place si possible, puis l'alternance reprend l'année suivante. Il n'y aura pas de « rattrapage » pour le pôle qui s'est désisté.

À l'exception de ce point, les prérequis du TN sont identiques à ceux d'un TP.

Les clubs affiliés souhaitant organiser le TN proposent une date au CA (Conseil d'Administration) de la FFC, laquelle sera soumise à validation. Cette demande doit être formulée :

- avant le 31 août, pour un tournoi ayant lieu entre le 1er septembre et le 31 décembre
- avant le 31 octobre, pour un tournoi ayant lieu entre le 1er janvier et le 31 août.

Si plusieurs clubs postulent à l'organisation du TN, le CA procède à un vote, chaque membre disposant d'une voix. Le club obtenant le plus de voix l'emporte.

En cas d'égalité de votes, le club ayant organisé un TN le moins récemment l'emporte.

Dès accord du CA, le TN est validé et annoncé sur le site de la FFC.

b. Organisation

L'organisation du TN est identique à celle d'un TP.

c. Participants

Les modalités de participation sont identiques à celles d'un TP

d. Valeur du TN

Le TN est calculé de la même façon qu'un TP.

e. Attribution des points

L'attribution des points au TN est faite de la même manière que pour un TP.

Ces points attribués sont ensuite indexés par un coefficient pour le calcul du classement national.

5. Masters

a. Prérequis

Les prérequis des Masters sont identiques à ceux d'un TP.

Les Masters devront, dans le meilleur des cas, être organisés en tant que dernier tournoi de la saison sportive.

Le site des Masters dépendant du nombre de participants Nord/Sud, il devra y avoir un club candidat par pôle.

Les clubs affiliés souhaitant organiser les masters proposent une date au CA (Conseil d'Administration) de la FFC, laquelle sera soumise à validation. Cette demande doit être formulée avant le 1^{er} avril.

Si plusieurs clubs d'un même pôle postulent à son organisation, l'emporte celui qui a le plus de votes du CA.

En cas d'égalité de votes, le club ayant organisé les Masters le moins récemment l'emporte.

b. Organisation

Les Masters sont organisés selon les modalités suivantes :

- Les masters comprennent 16 joueurs qualifiés comme définis à l'article 5.c.
- Les 16 joueurs se rencontrent tous, chacun affrontant donc 15 adversaires en 15 matches
- Application des règles du jeu de Carrom selon le Règlement Officiel de Carrom 2018
- La saisie des scores est gérée sur un fichier Excel disponible sur le site de la FFC
- La durée d'un round est à l'appréciation de l'organisateur et doit être annoncée avant le début du tournoi. Cette durée devrait être comprise entre 40 et 50 min (temps réglementaire), plus un temps additionnel de 5 à 7 minutes pour terminer le board en cours. La durée recommandée est un temps réglementaire de 50 minutes, plus 5 minutes de temps additionnel.
- Dans le temps réglementaire, lorsqu'un board se termine, si aucun des adversaires n'a atteint au moins 25 points, ni s'il s'agit du 8^e board qui vient d'être joué, alors un nouveau board doit être joué.
- Si un board est en cours à la fin du temps réglementaire, la partie continue sur le temps additionnel.
- Si un board se termine lors du temps additionnel, la partie est finie.
- À l'issue du temps additionnel, la partie s'arrête. Le board en cours et non terminé n'est pas comptabilisé dans le décompte des points du match.
- Il appartient à chaque joueur de vérifier les résultats affichés à l'issue de chaque round, et d'avertir l'organisateur aussitôt que possible pour lui permettre de corriger, si nécessaire, d'éventuelles erreurs. Aucune contestation ne pourra être prise en compte si un nouveau round a débuté.

c. Participants

Sont initialement qualifiés pour les Masters les 16 meilleurs joueurs ou joueuses du CN avant la date des Masters. En cas de désistement de certains joueurs, la qualification est transmise aux joueurs suivants au classement.

d. Site des masters

Lorsque la liste des 16 participants aux masters est arrêtée, après désistements et remplacements éventuels, l'organisation des masters est alors attribuée :

- au pôle qui dispose de la majorité des joueurs qualifiés afin de limiter les déplacements des joueurs
- au pôle qui n'a pas organisé le TN au cours de la saison si aucun pôle n'a de majorité, c'est à dire en cas d'égalité de qualifiés provenant de chaque pôle
- à l'autre pôle, si le pôle prévu par les règles ci-dessus ne peut organiser les masters

Exceptionnellement, si un club affilié peut l'organiser et sur accord du CA, les Masters peuvent être déplacés sur le site de l'Eurocup si celle-ci a lieu en France.

e. Valeur des Masters

La valeur des Masters est définie à 2100 points.

f. Attribution des points

Les points de Masters sont attribués de la manière suivante son classement aux masters :

- Le vainqueur du tournoi acquiert un nombre de points égal à la valeur du tournoi.
- Chaque autre joueur acquiert un nombre de points égal aux points acquis par le joueur qui le précède au classement diminué d'un écart défini comme suit :
 - Du 1er au 4^e : 200 pts
 - Du 4^e au 16^e : 125 pts

Un exemple est fourni en [Annexe 2](#).

6. Équipe de France (Team)

Un joueur est éligible en équipe de France si :

- a) il dispose de la nationalité française (carte d'identité ou passeport faisant foi)
- b) il ne dispose pas de la nationalité française mais est titulaire d'une carte de résident d'au moins 2 ans

Sont membres de l'Équipe de France lors des compétitions internationales, les 4 meilleurs joueurs / joueuses du CN après les Masters, éligibles au sens décrit ci-dessus et qui respectent les conditions d'admission de ces compétitions (En eurocup, la nationalité est primordiale).

La FFC contacte alors chacun des joueurs concernés pour leur spécifier leur sélection en équipe de France pour les compétitions internationales de l'année suivante. Tout refus de participer à la team France doit être explicité et argumenté à la FFC. En cas de désistement, la FFC contacte alors les joueurs classés juste après au CN pour remplacer les joueurs qui se désistent.

Si une compétition internationale impose une Équipe Nationale Masculine et une Équipe Nationale Féminine, ces équipes sont définies comme suit :

- les 4 meilleurs joueurs du CN après les Masters, pour l'équipe masculine
- les 4 meilleures joueuses du CN après les Masters, pour l'équipe féminine.

7. Championnat de double

a. Contexte

Le Championnat de Double se déroule sur la même saison sportive Championnat de France en Simple, du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

Sont classés au niveau national les équipes composées de joueurs :

- adhérents à un club affilié à la FFC, lui-même à jour de sa cotisation pour la saison en cours
- à jour de leurs licences compétition ou loisirs pour la saison en cours
- reconnus par la FFC comme étant éligibles au Classement National aux conditions suivantes :
 - c) le joueur dispose de la nationalité française (carte d'identité ou passeport faisant foi)
 - d) le joueur ne dispose pas de la nationalité française mais est titulaire d'une carte de résident d'au moins 2 ans

Rappel : un joueur de nationalité étrangère résidant à l'étranger et ayant reçu l'acceptation de participer à un tournoi ne peut prétendre être classé.

b. Mode de calcul

Le CND (Classement National de Double) est calculé selon la méthode Glicko détaillée en [Annexe 4](#).

c. Principes

Les TPD (Tournois de Pôle Double) sont proposés et validés selon le même principe que les TP.

Chaque joueur est libre de composer une équipe avec un autre joueur et d'en changer à chaque tournoi.

Chaque nouvelle équipe démarre avec un classement et une marge d'erreur (ou fiabilité) fixés à des valeurs par défaut (voir Annexe 4).

Le CND de chaque équipe évolue après chaque match joué en fonction du classement des deux équipes adverses avant la rencontre, leur fiabilité respective et le résultat du match. De même la marge d'erreur de chaque équipe est recalculée. Plus une équipe joue, plus sa marge d'erreur réduit, et son CND est considéré plus fiable.

Compte tenu des classements et fiabilité des équipes adverses, la méthode établit une probabilité du résultat du match. Si la logique est respectée, l'équipe gagnante voit son CND augmenté, et inversement pour l'équipe perdante. Mais le CND d'une équipe peut augmenter après un match perdu si elle a marqué plus de points que prévu contre une autre équipe réputée plus forte, ou le CND d'une équipe peut diminuer après un match gagné si elle n'a pas marqué assez de points contre une autre équipe réputée plus faible.

Le CND de chaque équipe diminue si celle-ci ne participe pas à un tournoi, privilégiant les équipes pérennes.

8. Classement des Clubs

Sont classés au niveau national les clubs affiliés (à jour de leur cotisation) à la FFC pour la saison en cours.

Le classement des clubs est calculé en additionnant les points du Classement National des 4 joueurs et/ou joueuses les mieux classés de chaque club à la fin de la saison, Masters compris. Un joueur non éligible au Classement National, ne peut donc compter pour son club.

9. Titres

Sont titrés à l'issue de la saison sportive

1^{er} Club	Club Champion de France	2 ^{ème} Club	Club Vice-Champion de France
1^{er} du CN	Champion de France	2 ^{ème} du CN	Vice-Champion de France
1^{ère} du CN	Championne de France	2 ^{ème} du CN	Vice-Championne de France
1^{er} du CN < 18 ans	Champion de France Espoir		
1^{er} du CN < 12 ans	Champion de France Junior		
1^{ère} équipe du CND	Champion de France de double	2 ^{ème} équipe du CND	Vice-Champion de France de double

Les **titres en gras** sont récompensés par la FFC.

10. Annexe 1 – SOL (Scarry on Line)

Le logiciel SOL est le seul reconnu par la FFC pour gérer les tournois TP et TN.

a. Manuel

Le manuel d'utilisation est disponible sur www.carrom.net, rubrique documents.

b. Forfait d'un joueur

Un joueur déclarant forfait au cours d'un tournoi devra être retiré du logiciel SOL avant le round pour lequel il déclare forfait. Il ne peut être remplacé par un autre joueur disponible pour ne pas fausser ses résultats.

11. Annexe 2 – Attribution des points

a. TP et TN

Le tableau suivant donne un exemple de répartition des points pour un tournoi valant 3 200 points :

Classement au tournoi	Points remportés	Exemple
1er	Valeur du Tournoi	3 200 pts
2 ^{ème}	(points N-1) - 80	3 120 pts
3 ^{ème}	(points N-1) - 80	3 040 pts
4 ^{ème}	(points N-1) - 80	2 960 pts
5 ^{ème}	(points N-1) - 50	2 910 pts
...
15 ^{ème}	(points N-1) - 50	2 410 pts
16 ^{ème}	(points N-1) - 50	2 360 pts
17 ^{ème}	(points N-1) - 30	2 330 pts
...
30 ^{ème}	(points N-1) - 30	1 940 pts
31 ^{ème}	(points N-1) - 20	1 920 pts
...
50 ^{ème}	(points N-1) - 20	1 540 pts
51 ^{ème}	(points N-1) - 10	1 530 pts
...
100 ^{ème}	(points N-1) - 10	1 040 pts
101 ^{ème} et +	(points N-1) - 5	1 035 pts

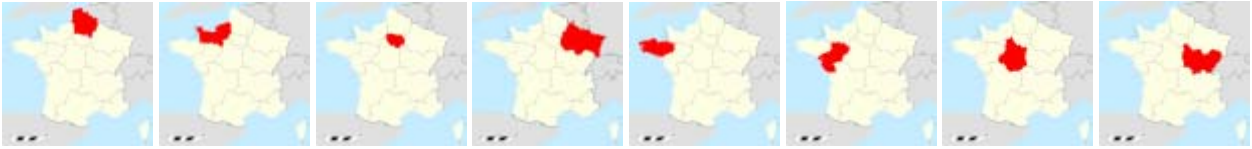
b. Masters

Le tableau suivant donne une idée de la répartition des points pour les masters :

Classement aux Masters	Points remportés	Classement aux Masters	Points remportés
1er	2 100 pts	9^{ème}	875 pts
2^{ème}	1 900 pts	10^{ème}	750 pts
3^{ème}	1 700 pts	11^{ème}	625 pts
4^{ème}	1 500 pts	12^{ème}	500 pts
5^{ème}	1 375 pts	13^{ème}	375 pts
6^{ème}	1 250 pts	14^{ème}	250 pts
7^{ème}	1 125 pts	15^{ème}	125 pts
8^{ème}	1 000 pts	16^{ème}	0 pt

12. Annexe 3

* Pôle Nord :



* Pôle Sud :



+ territoires et régions d'outre-mer

13. Annexe 4 : Méthode GLICKO

La méthode Glicko est expliquée sur le site du créateur M.Glickman : <http://www.glicko.net/glicko.html>.

La méthode utilisée dans le Classement de Double est implémentée sous Excel à partir des explications fournis en français sur la page internet : <http://houarzhon.free.fr/aide/glicko.html>.